



HAL
open science

Dans l'ombre de l'hermaphrodite : hommes et femmes en famille dans la France du XIXe siècle

Gabrielle Houbre

► **To cite this version:**

Gabrielle Houbre. Dans l'ombre de l'hermaphrodite : hommes et femmes en famille dans la France du XIXe siècle. *Clio. Histoire, Femmes et Sociétés*, 2011, Liens familiaux, 34, pp.85-104. hal-01353777

HAL Id: hal-01353777

<https://hal.science/hal-01353777>

Submitted on 16 Aug 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Gabrielle Houbre

Dans l'ombre de l'*hermaphrodite* : hommes et femmes en famille dans la France du XIX^e siècle

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Gabrielle Houbre, « Dans l'ombre de l'*hermaphrodite* : hommes et femmes en famille dans la France du XIX^e siècle », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 34 | 2011, mis en ligne le 31 décembre 2013. URL : <http://clio.revues.org/index10255.html>

DOL : en cours d'attribution

Éditeur : Presses universitaires du Mirail
<http://clio.revues.org>
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur : <http://clio.revues.org/index10255.html>
Ce document est le fac-similé de l'édition papier.

Cet article a été téléchargé sur le portail Cairn (<http://www.cairn.info>).



Distribution électronique Cairn pour Presses universitaires du Mirail et pour Revues.org (Centre pour l'édition électronique ouverte)
Tous droits réservés

Dans l'ombre de l'*hermaphrodite* : hommes et femmes en famille dans la France du XIX^e siècle

Gabrielle HOUBRE

Aujourd'hui [l'hermaphrodite] est considéré comme un fait scientifique et un organisme dégradé. À ce double titre, il fait partie du domaine des médecins. C'est à eux qu'incombe le devoir de concilier ses intérêts, avec ceux de la société, au milieu de laquelle ils lui marqueront sa véritable place¹.

Cette profession de foi du docteur Xavier Delore, en 1899, illustre jusqu'à la caricature les partis pris d'une corporation qui, au cours du XIX^e siècle, adopte une logique strictement biologique pour imposer sa tutelle. Partisans exclusifs de l'ordre binaire des sexes, les médecins catégorisent en *hermaphrodites* les hommes et les femmes qui présentent une structure corporelle, et notamment génitale, contrevenant aux modèles normatifs². On y trouve aussi bien des individus qui offrent des constitutions mélangeant des éléments masculins et féminins, que ceux qui souffrent de l'atrophie, de l'hypertrophie ou de l'absence de certains organes propres à leur supposé sexe. Sans jamais interroger la pertinence du modèle dichotomique des sexes, les médecins réaffirment clairement le fondement biologique de la sexuation de la personne en déterminant

¹ Delore 1899 : 231.

² Plusieurs centaines de cas sont évoqués dans la littérature médicale et juridique du XIX^e siècle, à partir de constatations anatomiques et physiologiques (et surtout gonadiques, l'ovaire faisant la femme, le testicule l'homme). Aujourd'hui, avec des marqueurs essentiellement génétiques, la fréquence de l'indifférenciation sexuelle pourrait atteindre 2% des naissances selon un rapport d'avril 2009 de la Haute Autorité de Santé (http://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2009-12/rapport_transsexualisme.pdf, p. 23).

qui, du mâle ou de la femelle, l'emporte dans ces individus baroques. Ainsi jaugés et classés à l'aune de la tératologie et de la pathologie, les hermaphrodites ne relèveraient donc pas totalement du genre humain et seraient inaptes à l'exercice de leurs libertés individuelles³.

Découvrant avec un mélange de fascination et de répulsion des individus vivant en femmes quand ils leur paraissent être biologiquement des hommes et vice versa, les médecins s'émeuvent de ces « erreurs de sexe »⁴ commises le plus souvent à la naissance mais qui peuvent aussi se révéler plus tardivement. Sans relâche, ils pointent l'imposture d'un sexe qui en déguise un autre, surtout dans le cadre de mariages contractés en toute légalité et qui conduisent, à leurs yeux, à de monstrueuses unions entre personnes de même sexe. À l'hermaphrodite, à la famille, à la justice, à la société, le médecin seul, pense-t-il, peut dire le « vrai sexe »⁵. Les magistrats eux-mêmes, dans un siècle pourtant inauguré par un code civil (1804) expurgé de toute référence biologique, composent le plus souvent avec l'expertise médicale avant de se prononcer sur la rectification d'un état civil ou la nullité d'un mariage⁶.

On comprend dès lors combien il est ardu d'éviter le prisme médical pour déplacer la lumière sur les hommes et les femmes passés dans l'histoire à l'ombre de la figure « hermaphrodite »⁷. S'intéresser à eux dans le cadre familial est une bonne façon de le

³ Michel Foucault a, le premier, étudié les liens entre tératologie et pathologie à partir de deux célèbres affaires d'hermaphrodisme, Foucault 1999 : 63-70.

⁴ L'expression « erreur de sexe » est couramment employée par les médecins au XIX^e siècle quand ils estiment que le sexe biologique ne correspond pas au sexe social.

⁵ Foucault 1980.

⁶ Houbre, à paraître.

⁷ De fait, pour le XIX^e siècle, les travaux portent essentiellement sur le discours des médecins, à commencer par le livre pionnier de Dreger 1998. Voir aussi Le Mens 2006 ; Houbre 2009 (2008 version anglaise) ; Salle 2010.

Michel Foucault a réédité le manuscrit autobiographique d'Herculine Barbin, le seul que l'on connaisse pour un-e hermaphrodite, assorti d'un dossier documentaire (Foucault 1978). Mais c'est le docteur Ambroise Tardieu qui, le premier, a publié ce texte, en indiquant avoir procédé à quelques coupes (Tardieu 1874). Enfin, les éditions La Cause des Livres en ont sorti une nouvelle édition en 2008, assortie de quelques documents supplémentaires.

tenter, en cessant de les réduire à leurs particularités corporelles et génitales et en les replaçant dans une perspective sociale⁸. En même temps, l'état hermaphrodite permet d'interroger doublement la famille, parce qu'il brouille le jeu des projections identitaires habituellement à l'œuvre entre parents et enfants et entre membres de la fratrie, mais aussi parce qu'il pose le problème majeur de l'infécondité et du mariage aussi bien pour celui ou celle qui en est victime que pour la cellule familiale dans son ensemble.

La révélation de l'*hermaphrodite* ou la révolution familiale

Dans une société qui manifeste jusqu'à l'obsession le souci de la différence biologique des sexes et des rôles sociaux qui lui sont afférents, la venue au monde d'un enfant au sexe incertain est une épreuve. Quand la malformation des organes génitaux est patente, il est difficile pour ceux qui accueillent l'enfant d'échapper au tenace imaginaire culturel qui fait dériver ces êtres mal conformés vers l'image du monstre. Dans les projections parentales complexes en matière de représentation de soi et de filiation, un tel nouveau-né surgit comme un hiatus d'autant plus délicat à assumer que rien ne prédispose à son attente. Les mères, comme à l'ordinaire, portent l'essentiel du poids de la déception quand l'enfant ne correspond pas aux désirs de la famille⁹ et leur culpabilité ne peut que s'accroître quand leur progéniture est désignée par l'accoucheuse ou par le médecin comme un phénomène difforme. C'est le cas de Toinette Lefort lors de la naissance de son quatrième enfant, Marie-Madeleine, en 1799, dont le sexe, les cuisses et les jambes sont couverts de poils. Elle attribue alors la villosité extraordinaire de sa fille aux visites fréquentes rendues, lors de sa grossesse, à l'ours blanc Martin qui faisait les beaux-jours du public de la ménagerie du jardin des Plantes

⁸ Il a fallu pour cela percer le relatif anonymat des individus cités dans la littérature médicale et compléter la documentation avec des archives privées (état civil, successions, recensements, actes notariés, calepins des propriétés bâties), judiciaires (minutes de jugements concernant des rectifications d'état civil ou des procès pour nullité de mariage) et médicales (registres des hôpitaux) à travers la France.

⁹ Ce sont déjà les mères qui se sentent fautives de mettre au monde une fille, quand c'est le garçon qui est socialement valorisé ; Houbre 2006 : 23-25.

à Paris¹⁰. Ainsi, encore, de Charlotte Guiland, mariée en 1846 à un cultivateur savoyard du Montcel et qui met au monde, entre 1848 et 1863, sept garçons « sains, normalement conformés » avant l'arrivée d'un huitième enfant en 1866, bien portant mais à qui « la matrone et les parents trouvaient bien quelque singularité insolite dans la conformation »¹¹. Après un examen sommaire, le trio finit par conclure qu'il s'agit d'une fille qui est déclarée comme telle à l'officier d'état civil sous le prénom de Louise. Toutefois la mère, « humiliée d'avoir engendré un enfant difforme », finit par le montrer à trois médecins qui reconnaissent un cas d'hermaphroditisme hypospadias¹². « Féminin » est donc rayé de l'acte de naissance pour être remplacé par « masculin » et le « e » de Louise gratté pour laisser place à « Louis »¹³. Le médecin qui revoit à plusieurs reprises l'enfant jusqu'en 1869, s'en tient au « produit anormal », à « l'accident tératologique » – l'on se demande s'il a utilisé pareilles expressions en s'adressant à la mère – et ne voit aucune possibilité d'amélioration chirurgicale : l'enfant sera condamné, lors de la miction, à « s'accroupir pour ne pas souiller ses vêtements »¹⁴, posture honteuse aussi bien pour le garçon que pour ses parents et surtout son père. Grâce aux recensements de la population, on retrouve une partie de la famille Guiland à Mouxy, commune proche du Montcel¹⁵. Celui de 1881 délivre ces informations à propos de Louis : « Marie, 16 ans, fermier, fils du chef de famille ». Le nouveau changement de prénom

¹⁰ Pierquin de Gembloux 1823 : 35-36. Marie-Madeleine Lefort sera l'une des hermaphrodites les plus connues du milieu médical mais aussi du public devant qui elle se donne à voir comme femme à barbe en 1814. Le docteur Pierre-Augustin Bécларd l'examine en 1815 et la déclare femme, alors que Marie-Madeleine porte la moustache et a adopté le costume masculin (Bécларd 1815). Elle décède dans le dénuement, après avoir connu des périodes plus fastes, à l'Hôtel-Dieu en 1864.

¹¹ Dardel 1869 : 394.

¹² Dardel 1869 : 394. L'hypospadias renvoie aux pénis mal constitués et dotés d'un urètre défectueux.

¹³ Acte de naissance de Louis Guiland le 18 avril 1866 à Montcel, AD Savoie, consultation en ligne.

¹⁴ Dardel 1869 : 396.

¹⁵ AD Savoie, consultation en ligne.

s'explique en partie par la présence, parmi la fratrie, d'un premier Louis né en 1856. Faut-il voir dans la consonance féminine de ce prénom/surnom une allusion au sexe initial ou au geste urinaire de l'enfant ? En 1886, le prénom a cette fois évolué en Marius, dans une plasticité nominative qui semble refléter le flou entourant son identité de sexe.

Toujours est-il que Louise/Louis/Marie/Marius demeure cultivateur près de ses parents et du ménage de son frère aîné au moins jusqu'à vingt ans, âge auquel on perd sa trace et celle de sa famille. Mais il arrive, lors de la naissance de nouveau-nés singularisés par un appareil génital hors normes, que le sentiment de l'altérité soit à ce point insupportable pour les parents qu'il mène à l'exclusion radicale de la progéniture. Dès 1697, Barthélémy Saviard rapporte ainsi à propos de jumeaux nés à l'Hôtel-Dieu, que celui qui survécut fut « mis aux enfants trouvés à cause de la singularité de son sexe »¹⁶. De la même façon, le docteur Thore relève en 1842 le cas d'un bébé ressemblant à un garçon sans testicules déposé à l'hospice des enfants trouvés le lendemain de sa naissance¹⁷.

De fait, la lecture du sexe de l'enfant à la naissance est parfois rendue aléatoire par la constitution rudimentaire et trompeuse de l'appareil génital, au point que certains médecins réclament que la mention « sexe douteux » ou « sexe neutre » soit provisoirement portée sur l'état civil¹⁸. Les sages-femmes sont souvent les premières à devoir l'interpréter et leurs réactions devant une conformation anatomique insolite peuvent parfois brouiller le lien initial entre parents et enfant. Certaines, même en cas de doute sur le sexe déclaré à l'état civil, préfèrent d'ailleurs s'abstenir d'interférer plutôt que de choquer les parents¹⁹. D'autres, au contraire, s'apercevant de l'irrégularité du sexe même après la déclaration légale, les entraînent à consulter un médecin. Ainsi appelé à se prononcer sur le cas d'une

¹⁶ Saviard 1702 : 359.

¹⁷ L'enfant décédant d'une pneumonie une dizaine de jours après, une autopsie fut pratiquée qui révéla un utérus et des ovaires, Thore 1846 : 89.

¹⁸ Houbre 2009 : 29.

¹⁹ Par ailleurs même alertés, certains parents préférèrent s'abstenir de consulter, Beurmann & Roubinovitch 1906 : 53.

nouveau-née en 1897, un praticien de Montpellier se souvient d'avoir eu à « amender l'émoi des parents en leur faisant remarquer que le vice de conformation génitale [était] seulement en surface », tout en les convaincant de l'urgence d'une opération²⁰. Il arrive aussi que le médecin échoue à faire entendre raison aux parents. Passot raconte ainsi qu'il accoucha, en 1851, une Mme B. d'un enfant à la « bizarre conformation des organes génitaux » : son diagnostic, qui concluait au sexe masculin, fut pris pour « une plaisanterie » par la garde-couches et les parents qui déclarèrent une fille à l'état civil²¹. Dans le cas de Marie Chupin, bébé aux organes génitaux très peu développés que la sage-femme hésite à déclarer fille, c'est le curé et non le médecin que le père s'empresse de consulter. Mais il est vrai que ce dernier, tisserand de profession, est aussi marguillier de sa paroisse : le curé donne alors raison à la sage-femme et la nouveau-née est déclarée fille à l'état-civil le 12 février 1836. Passé ce moment de doute initial, les parents non plus que les frères et sœurs de Marie ne remettront en cause le sexe féminin de la petite dernière qui pourtant se révélera être un homme à l'âge adulte²².

La constitution singulière d'un sexe passe toutefois souvent inaperçue à la naissance pour ne se révéler que plus tard, lors de l'enfance, de l'adolescence, voire de l'âge adulte, à un moment où les liens familiaux se sont tissés à partir d'une identité de sexe donnée. Dans neuf cas d'« erreurs de sexe » sur dix, cette identité a été primitivement interprétée comme féminine, en raison de la petitesse de la verge, d'un urètre défectueux, et/ou de la migration incomplète de testicules – retenus dans l'aîne –, etc.²³ Or les filles, bien plus que les garçons, sont élevées dans la méconnaissance de leur corps, tout particulièrement de leur sexe génital et peuvent rarement compter sur

²⁰ Passarini 1897 : 355.

²¹ Passot 1851 : 99.

²² Reverchon 1870 : 379 et Raffégeau 1884 : 41. Née en 1836 à Andrezé, dans le Maine-et-Loire, Marie est la dernière des neuf enfants du couple René et Marie Chupin, AD Maine-et-Loire, état civil consultable en ligne.

²³ Sur un échantillon de 58 « erreurs de sexe », 53 étaient des hommes qui avaient été déclarés filles à l'état civil, pour seulement 5 hommes reconnus par la suite comme étant des femmes.

leur mère pour les éclairer²⁴. Car les femmes, déjà victimes d'une pédagogie du non-dit, du subterfuge et de la contrainte pour tout ce qui relève de la sexualité, sont totalement désarmées lorsqu'elles se rendent compte – ce qui est loin d'être toujours le cas – du caractère inusuel du sexe de leur enfant. Médecin à l'Hôtel-Dieu de Paris, François Gueneau de Mussy s'est ainsi trouvé confronté, en 1848, à une mère lui amenant en consultation sa fille malade de onze ans. Étonné par la tournure masculine de la fillette et supposant une malformation, il s'enquiert si elle « ne présent[e] rien de particulier » et s'entend répondre par la mère, rougissante, « qu'il y [a] dans la conformation de sa fille quelque chose d'extraordinaire, mais jusqu'alors elle [a] conservé à cet égard le secret le plus absolu ». C'est sur ses instances que la mère lui laisse pratiquer un examen approfondi de la fillette en qui il reconnaît un garçon²⁵.

Un père, fût-il médecin, prend garde de s'immiscer entre sa fille et son épouse sur une question aussi embarrassante, comme le raconte le docteur Terrillon dans un numéro du *Praticien* daté d'août 1886. Un de ses collègues de province nourrit quelques doutes sur le sexe de sa fille en voyant la barbe poindre sur son visage vers sa seizième année ; il se tourne vers sa femme mais ne peut « tirer aucun profit des renseignements qu'elle lui fournit ». Homme et père davantage que médecin en l'occasion, il préfère rester dans l'incertitude plutôt que de sonder sa fille ou de l'entraîner à consulter. Ce n'est que cinq ans plus tard, à l'occasion d'une demande en mariage de sa fille, qu'il sollicite le concours médical de Terrillon. S'exécutant, ce dernier trouve un vagin mais pas d'utérus, et surtout deux testicules atrophés. Le père réagit à ce résultat en songeant à un changement d'état civil, ce dont veut le dissuader Terrillon qui pense que « remettre dans la circulation masculine un être ainsi constitué » n'était « nullement utile »²⁶.

L'attitude de Terrillon est assez rare au XIX^e siècle où la grande majorité de ses collègues se déclare en faveur de la réassignation de sexe, à l'instar de Tuffier et Lapointe qui, surtout lorsqu'il s'agit d'un

²⁴ Houbre 2006 : 122-136.

²⁵ Poppesco 1874 : 43.

²⁶ Terrillon 1886 : 389.

enfant encore dans les prémices de la socialisation, n'y voient que des avantages, « dans son propre intérêt comme dans celui des tiers. Le médecin remplira donc son devoir en éclairant les parents sur la confusion qu'ils ont commise en les engageant à réclamer au plus tôt la rectification d'état civil »²⁷. La mission n'est pas toujours aisée à remplir auprès de parents bouleversés par une révélation synonyme de révolution familiale. L'équilibre des liens et des affects intrafamiliaux en est forcément ébranlé : le père et la mère, atteints de plein fouet dans l'évidence de leur paternité et de leur maternité, sont conduits à moduler le regard porté sur leur enfant quand bien même l'attachement qu'ils lui portent demeurerait ; les autres membres de la famille ne peuvent être que déstabilisés, pour le moins, par une rectification de sexe dont le corollaire immédiat est une modification radicale du statut social. Quant au ou à la principal-e intéressé-e, les médecins ne disent généralement rien ou peu de son état d'esprit, même quand il/elle est en âge de l'exprimer, signifiant par ce silence combien il importe peu, combien l'intégrité de l'individu hermaphrodite et son avenir sont entièrement soumis aux intérêts socio-familiaux. C'est par exemple l'expérience que va connaître une jeune fille de la bonne bourgeoisie tourangelle, âgée de douze ans en 1900. Sa mère s'étant aperçue, lors de « soins intimes » qu'elle lui donnait, de « quelque chose d'anormal », résolut avec son époux de la faire examiner par le docteur Barnsby, sans vouloir s'expliquer plus en avant sur le « quelque chose d'anormal »²⁸. Le médecin parvient rapidement à la conclusion que la jeune fille est en fait un « hypospade mâle, élevé en femme par erreur de sexe » et « avou[e] à la famille la triste vérité » en plongeant les parents dans un « profond chagrin »²⁹. La mère confie alors au médecin sa « joie immense » d'avoir mis au monde une fille après deux fils parfaitement constitués, son plaisir d'« attirer chez elle de bonne heure quantité de fillettes auprès de la sienne, très intelligente et excellente musicienne », mais aussi toutes ses « angoisses » depuis près d'un an où elle constate le changement physique (moustache, voix masculine) et l'« allure

²⁷ Tuffier & Lapointe 1911 : 260.

²⁸ Pozzi 1906 : 1103.

²⁹ Pozzi 1906 : 1104.

bizarre » de sa fille qui cesse ses prévenances auprès d'elle, abdique toute coquetterie et se prend d'une « tendresse exagérée » pour une de ses camarades avec laquelle « elle cherche à s'enfermer sous le moindre prétexte »...³⁰ Après plus d'un an de désarroi à la pensée de voir leur fille muer socialement en garçon, M. et Mme R. recontactent le docteur Barnsby qui prend le soin de vérifier son diagnostic auprès des docteurs Pozzi et Brouardel, deux spécialistes de l'hermaphrodisme. Dès lors, les parents se résignent à la rectification de sexe à l'état civil. Barnsby souligne toutefois que la « peine [du père] était grande à la pensée que son enfant serait forcé de mettre culotte bas chaque fois qu'il urinerait », réflexion traduisant bien la portée symbolique de la posture masculine en la matière dans l'affirmation de la virilité³¹. Sensible à cette « unique préoccupation » manifestée par M. R., qui semble fort gêné dans sa quête de réappropriation paternelle de son impromptu garçon, le docteur Barnsby se lance en quatre ans, de 1903 à 1906, dans une série de quatre opérations chirurgicales réputées « difficiles ». Elles lui permettent de « donner au père et au malade cette grande joie : la réfection d'un urètre masculin ». Et de conclure sur « l'effort » qu'il a consenti « pour obliger ce père à transformer cette pseudo-fille en garçon » et sa fierté d'avoir contribué à la construction de cette identité masculine : « Certes ce pauvre garçon ne sera très probablement jamais apte au mariage. Mais il aura au moins, grâce au bistouri, cette satisfaction d'uriner comme un homme »³².

Là où réussit Barnsby échoue en revanche le docteur Bégouin qui, détectant une erreur de sexe chez un petit Georges de sept ans, ne peut convaincre les parents d'en faire une fille à l'état civil³³ : sans doute la perspective de troquer le sexe « fort » contre le sexe « faible », et donc de déchoir socialement, a-t-elle pu jouer dans leur décision de faire de la révélation du médecin un secret de famille.

³⁰ Pozzi 1906 : 1104.

³¹ Pozzi 1906 : 1105.

³² Pozzi 1906 : 1108.

³³ Bégouin 1909 : 184.

Mariage et famille

Pour la plupart des médecins, dialecticiens du biologique, les conformations génitales impropres aux pratiques légitimes du coït³⁴ et, plus encore, l'infécondité qu'elles supposent, disqualifient toute prétention des hermaphrodites au mariage. Ils rejoignent, sur ce point, l'Église catholique mais se distinguent des magistrats lorsque ceux-ci sont appelés à se prononcer sur des demandes de nullités de mariage mettant en cause le supposé hermaphrodisme d'un des conjoints, assimilé, dans la grande majorité des cas, à de l'impuissance³⁵. Or cet état physiologique n'autorise pas, selon le code civil, l'anéantissement des liens matrimoniaux³⁶ et les juges rappellent à l'occasion qu'en permettant le mariage aux vieillards, la loi civile reconnaît implicitement que la procréation des enfants n'est pas le but nécessaire de cette union. La pertinence du mariage, lorsque l'inaptitude à engendrer est connue, est pourtant centrale non seulement pour les principaux intéressés, mais aussi pour leur famille qui voit ses perspectives de perpétuation se réduire sinon s'interrompre. Certains renoncent d'eux-mêmes, comme Gilbert Nuret, employé de commerce âgé de trente-et-un ans en 1887, qui réplique avec « mauvaise humeur » au médecin s'enquérant de la raison de son célibat : « Comment voulez-vous que je me sois marié dans l'état où je suis ? »³⁷. Mais la plupart aspirent au mariage, gage d'autonomisation et d'intégration sociale, même après qu'un médecin

³⁴ Sur la sexualité conjugale, voir Corbin 2008.

³⁵ J'ai dénombré vingt-trois affaires de ce type pour la France, jugées entre 1808 et 1903 : pour trois d'entre elles, la nullité de mariage est prononcée par le tribunal (dont l'affaire Darbousse/Jumas, voir Houbre, à paraître), pour une autre par un bref papal. Voir aussi Iacub 2002 et, sur l'attitude de l'Église, Dailliez 1892 : 96-104.

³⁶ De ce point de vue, le code civil de 1804 a en effet voulu rompre avec le droit de l'Ancien Régime et, en particulier, avec l'épreuve du Congrès supprimée par arrêt du Parlement de Paris le 18 février 1677 ; voir l'argumentation de Bigot-Prémeneu pour le titre « Paternité, filiation », *Procès-verbaux du conseil d'État...* An XII (1803) : 568.

³⁷ Polailion 1887 : 871. Nuret avait une apparence extérieure féminine, mais possédait un pénis, bref mais bien conformé ; son autopsie montre en revanche qu'il n'avait ni vagin, ni utérus ni ovaire et pas davantage de testicule : il s'agirait d'un cas rarissime d'hermaphrodite dit « neutre ».

l'a déconseillé³⁸. Léonie-Ernestine B., célibataire âgée de trente-sept ans et vivant près de son père, entreprend en ces termes le docteur Garnier : « J'aime une femme distinguée qui m'aime aussi. Connaissant ma position, elle exige que j'obtienne mon véritable sexe pour l'épouser »³⁹. Après avoir tenté de la dissuader de changer de sexe en raison de son âge et des soins qu'elle doit à son vieux père, le médecin fléchit devant la détermination de Léonie-Ernestine, décidée « à se faire sauter le caisson » si elle devait rester femme, et l'aide dans ses démarches juridiques. Quant à la stérilité qui caractérise les hermaphrodites, elle les entraîne souvent à épouser des femmes qui ont déjà un ou plusieurs enfants. Mais elle peut être aussi une motivation supplémentaire, comme le relate le docteur Gaffé à propos d'une jeune fille de vingt-cinq ans désireuse d'épouser son cousin : « c'est, dit-elle, par une inclination et surtout parce qu'elle a entendu dire que, se mariant avec son cousin, elle n'aurait jamais d'enfant et elle ne veut pas avoir d'enfants »⁴⁰.

Le mariage ne peut toutefois se conclure sans l'accord des parents, indispensable jusqu'à vingt-cinq ans pour un garçon, vingt-et-un pour une fille ; par la suite, ils doivent être toujours consultés et peuvent faire opposition⁴¹. Avocat et médecin, Jean-François-Sébastien Worbe publie en 1815 une observation d'autant plus remarquable sur un cas d'hermaphrodisme qu'elle prend en compte, avec une intelligence compréhensive, l'ensemble des *habitus* de son héroïne/héros⁴². Marie-Marguerite Métey, fille d'un laboureur jouissant de quelques biens, naît en 1792 à Bû, village voisin de Dreux⁴³. Sa puberté est marquée par l'apparition douloureuse de

³⁸ Demars 1904 : 230.

³⁹ Garnier 1891 (1889) : 202-203. Léonie-Ernestine devient Léon-Ernest en 1885.

⁴⁰ Gaffé 1885 : 65.

⁴¹ Art. 148 qui précise aussi qu'en cas de dissentiment entre le père et la mère, l'avis du père suffit. Par ailleurs, le code civil prévoit pour les garçons jusqu'à trente ans et les filles jusqu'à vingt-cinq ans, de demander par actes respectueux le conseil de leurs parents avant la célébration de leur mariage (art. 151, 152 et 153). Art. 173 sur l'opposition.

⁴² Worbe 1815 : 479-492.

⁴³ L'état civil est consultable en ligne et les AD d'Eure-et-Loir contiennent des actes notariés renseignant sur la fortune de la famille Métey.

deux tumeurs dans l'aine qui, malgré la méconnaissance du premier chirurgien consulté, se révèlent être des testicules finissant par descendre à leur place. À seize ans « blonde, fraîche, bonne ménagère », Marie-Marguerite est demandée deux fois en mariage, mais les familles ne s'entendent pas sur les clauses financières du contrat. À dix-neuf ans, elle affiche désormais une allure et des « dispositions viriles ». Cette féminité disgracieuse, non plus que la publicité faite par le chirurgien à ce qu'elle « était blessée de manière à ne pouvoir jamais se marier », n'empêchent pas une troisième demande en mariage. Le couple Métey, conscient que Marie-Marguerite « n'était point faite comme une autre », qu'elle n'avait notamment jamais été réglée et, « pour n'avoir pas de reproches à se faire dans la suite, pour ne pas abuser le fils d'un vieil ami » se décident à solliciter du docteur Worbe une consultation gynécologique pour leur fille. Celui-ci diagnostique un hypospadias et narre, sûr de son effet : « Pourrais-je peindre la surprise des personnes intéressées et présentes à cette visite, quand j'annonçai à Marie qu'elle ne pouvait se marier comme femme, puisqu'il était un homme ? » La réaction de la jeune fille fut de verser « des larmes en abondance » et de s'exclamer à plusieurs reprises : « je ne pourrai donc jamais m'établir ! ». Après plusieurs mois d'accoutumance à la pensée qu'elle était un homme, Marie-Marguerite obtient une rectification du tribunal civil de Dreux, le 17 mai 1814, et change de sexe tout en conservant son prénom féminin. Il a fallu moins d'une année, ajoute Worbe, pour que « les habitants de Bû et des environs se so[ie]nt accoutumés à son nouvel état : on n'y pense peu, on n'en parle plus ». En 1826, Marie-Marguerite, alors âgé de trente-trois ans, décide de se marier avec la fille d'un marchand de volailles mais se heurte à la volonté de son père, toujours persuadé que le mariage n'est envisageable que pour assurer sa descendance par une sexualité appropriée. Le contrat de mariage, plutôt avantageux pour le futur époux, est malgré tout conclu, en l'absence de son père et de sa belle-mère, mais en présence de sa sœur et de son beau-frère, de ses oncles maternels et d'un cousin, preuve qu'il n'est pas brouillé avec toute sa parenté, non plus qu'avec celle de sa promise, accompagnée entre

autres par ses parents et son frère⁴⁴. Interrogé par la procédure des actes respectueux prévue en pareille circonstance, Augustin Métey déclare « que la conduite que son fils avait envers lui et plus encore son état physique notoirement impropre au mariage lui faisaient un devoir de s'opposer autant qu'il le pourrait à son mariage »⁴⁵. Si l'on en croit *La Gazette des tribunaux* du 1^{er} juin 1829, les villageois ont accueilli avec davantage de bienveillance l'intention de Marie-Marguerite de fonder une famille : « on s'accorde généralement à dire qu'il fait un excellent ménage ; que sa femme est fort jolie, très heureuse, et attend chaque jour avec impatience l'instant qui la rendra mère ». De maternité, il n'y eut pas, même si le docteur Worbe n'excluait pas qu'elle puisse survenir⁴⁶.

À la fin du siècle, une autre famille se déchire plus brutalement encore autour de cette question. Adolphe-Benoît Labourier, mécanicien lyonnais âgé de vingt-cinq ans, souhaite, contre la volonté de ses parents, épouser sa cousine germaine, le lien de parenté ayant son importance. Lors de la notification des actes respectueux, le 31 octobre 1905, le couple Labourier se contente de répondre laconiquement que leur fils est « physiquement incapable de contracter mariage » et qu'ils ont d'« autres raisons qu'ils jug[ent] inutile d'expliquer en ce moment »⁴⁷. Le 22 novembre suivant, comme la loi le leur permet, ils font opposition au mariage, obligeant leur fils à les assigner en justice pour lever cette procédure. La querelle se poursuit donc au tribunal, où les parents justifient plus précisément leur attitude par une opération que leur fils a dû jadis subir et réclament une expertise médicale pour démontrer son « état

⁴⁴ Contrat de mariage entre Marie-Marguerite Métey et Marie-Angélique Legrand du 11 juillet 1826 (AD Eure-et-Loir, 2^E35/60) ; il est indiqué que le futur possède pour 5500 f. de biens mobiliers, labours et récoltes, mais possède un passif de 4000 f., tandis que la dot de la future s'élève à 2400 f. Augustin Métey et sa femme sont également absents lors du mariage, contrairement aux parents de l'épouse : Marie-Marguerite a pour témoin un de ses oncles maternels.

⁴⁵ Actes respectueux du 13 juillet 1826, AD Eure-et-Loir, 2^E72/163.

⁴⁶ Worbe 1815 : 492. Marie-Marguerite Métey décède sans descendance en 1860 en laissant ses biens à sa femme ainsi qu'à sa sœur, dont il est resté proche, et à la fille de celle-ci ; succession datée du 13 février 1861, AD Eure-et-Loir, 3Q13/MID/68.

⁴⁷ Actes respectueux, AD Rhône, 5^E87/599.

d'incapacité par rapport au mariage ». À quoi les magistrats répondent que l'impuissance, même résultant de la « faiblesse des organes (...) ou d'une conformation vicieuse » ne peut faire obstacle au mariage à la « condition que le sexe soit reconnaissable » et donnent raison au fils contre les parents⁴⁸. Preuve de la force de l'affrontement, les parents font appel du jugement et sont une seconde fois déboutés, les magistrats ayant refusé de trop s'aventurer sur la pente du biologisme en convoquant un expert⁴⁹. Un élément supplémentaire renseigne cependant sur l'hostilité radicale manifestée par les parents : Eugénie-Gabrielle, la future, est déjà mère d'une petite fille de trois ans dont on a bien compris qu'Adolphe-Benoît ne pouvait être le géniteur. Le couple Labourier n'accepte pas l'idée qu'une petite bâtarde survenue dans la famille par la « faute » de leur nièce, soit légitimée par leur fils au sexe « vicié », comme cela advient pourtant avec le mariage célébré le 20 octobre 1906. Plutôt que de prêter à cette fusion de deux formes de marginalisation sociale des vertus régénératrices, ils semblent vouloir faire expier à leur fils l'addition de ces humiliations en rendant publique, *in fine*, son incapacité sexuelle et en cherchant à lui imposer une visite médicale nécessairement honteuse.

Dans les familles de la haute société, il advient que la politique des alliances matrimoniales l'emporte sur toute autre considération, y compris l'hermaphrodisme d'un des leurs. Le docteur Dailliez a ainsi rapporté l'histoire de Marie-Léonide-Antoinette qui, reconnue mâle hypospade à l'âge de quatorze ans, change de sexe en 1823 : « cependant les années se passent et le désir de ne pas laisser éteindre le nom de la famille augmente le zèle des démarches, qui se succèdent, dans le but de marier le sujet »⁵⁰. Ce dernier, accédant au souhait de ses parents, se marie, emmène sa jeune épouse en voyage de noces dans un pays lointain pendant deux ans et revient flanqué d'un bébé... adopté clandestinement moyennant finances, comme le révèle Dailliez :

⁴⁸ Jugement du 30 décembre 1905 émis par la Première chambre du tribunal civil de Lyon, AD Rhône, UCIV/957.

⁴⁹ Jugement du 16 mai 1906 émis par la Première chambre de la Cour d'appel de Lyon, AD Rhône, UCA/539.

⁵⁰ Dailliez 1892 : 47. Il n'a pas été possible d'identifier cette famille.

l'enfant, produit alors pour hériter des noms et du titre de la noble famille, n'était autre que celui d'un charpentier, qu'une condition misérable avait réduit à se priver d'un nouveau venu dans sa nouvelle famille⁵¹.

Le poids d'un tel secret fut trop lourd à supporter pour la jeune femme, poussée à la complicité par sa belle-famille, et elle « mourut de chagrin après quelques années de mariage ». Par la suite, son époux, que Dailliez décrit comme intelligent, méchant et procédurier, rompt violemment avec la logique holiste du groupe familial qui avait prévalu jusque-là en prétendant renier devant les tribunaux son fils au motif qu'il était impuissant à l'époque de la conception supposée⁵².

Dans l'affaire Serrano/de Campos, dont le procès en 1881 fait beaucoup jaser dans les salons de la *high society* européenne, on retrouve le même type de stratégie matrimoniale holiste⁵³. À l'origine de la discorde, la volonté d'un Grand d'Espagne, le maréchal Francisco Serrano, duc de la Torre et ancien gouverneur de son pays, de s'allier à une autre famille espagnole, d'excellente extraction et, de surcroît, très riche quand lui-même connaît quelques difficultés financières⁵⁴. La marquise de Castellflorida disposait en effet à sa mort, en 1880, d'une fortune assez considérable pour laisser cinq millions de capital à chacun des trois enfants qu'elle a eus d'une première union avec José de Campos, comte de Santo Venia⁵⁵. Le duc et la duchesse de la Torre décident de marier leurs deux aînés, Concepción et Francisco – surnommé Paco – à deux des trois enfants de la marquise : José et Mercedes, Serafina étant déjà mariée. La chose est aisée pour Concepción et José qui se plaisent immédiatement. En revanche, Mercedes, âgée de vingt-et-un an, se prend d'antipathie pour son promis, « un petit écolier qui n'avait pas dix-huit ans et chez lequel l'intelligence ne s'était pas plus développée que le corps : un enfant, incapable de devenir un homme », plaidera plus tard l'avocat de la jeune femme⁵⁶. Pour convaincre Mercedes, le

⁵¹ Dailliez 1892 : 51.

⁵² Dailliez 1892 : 51.

⁵³ Le Larousse du XIX^e siècle donne un résumé de l'affaire, cf. l'article « Campos (Maria de las Mercedes Martinez de) ».

⁵⁴ Castaner 1999 : 557-560 et *Plaidoyers de MM^{es} Fourchy et Leven* 1883 : 24.

⁵⁵ *Plaidoyers de MM^{es} Fourchy et Leven* 1883 : 23.

⁵⁶ *Gazette des tribunaux*, 21 décembre 1881.

couple ducal n'hésite pas à remettre en question le mariage de José avec Concepción, jouant ainsi du frère contre la sœur. Le premier, qui jouit d'autant plus de ses privilèges d'aîné que ses deux parents sont morts, intervient donc près de la benjamine et c'est « absolument convaincue par la crainte de causer un profond chagrin à son frère », que Mercedes se résigne à donner son consentement⁵⁷. Les deux mariages sont célébrés ensemble à Paris, le 11 octobre 1881, dix jours après que Paco a atteint l'âge légal de dix-huit ans. Le duc et la duchesse de la Torre, qui vouent à leur fils un profond amour et le couvent envers et contre tout⁵⁸, savent très bien à quoi s'en tenir sur son impuissance mais ils le dissimulent à Mercedes⁵⁹. La découverte inopinée de cette caractéristique lors de son voyage de noces éloigne définitivement la jeune femme de son mari. Désirant reprendre sa liberté, elle brave non pas tant son époux, qui lui-même subit les événements et l'autorité parentale, que ses beaux-parents et son frère en déposant devant le tribunal civil de Paris une demande de nullité de son mariage « basée sur l'indécision du sexe du mari et l'impossibilité d'une union avec un individu d'un genre mal défini »⁶⁰. Le scandale est immense, relayé par la presse française et espagnole et par un pamphlet virulent mais bien documenté. Œuvre d'un opposant politique du duc de la Torre, il porte un coup décisif à l'honneur de la famille en dévoilant ses secrets les plus intimes et en l'accusant d'avoir voulu capter la fortune de Mercedes⁶¹. Le tribunal s'étant déclaré incompétent, la jeune femme se pourvoit à Rome

⁵⁷ *Plaidoyers de MM^{es} Fourchy et Leven* 1883 : 26.

⁵⁸ Castaner 1999 : 61-62. Le jeune homme, capitaine lors de son mariage, mène une terne carrière militaire à l'ombre de son père. Il se retire avec le grade de colonel en 1907 et décède à Madrid, sans succession, en 1942.

⁵⁹ *Plaidoyers de MM^{es} Fourchy et Leven* 1883 : 25.

⁶⁰ *Gazette des tribunaux*, 21 décembre 1881.

⁶¹ Carreras 1883a et 1883b ; un mémoire médical, à propos de l'aptitude matrimoniale du jeune marié, est ainsi publié, ainsi que des documents concernant l'administration de la fortune de Mercedes. Le duc de la Torre ne se remet pas de ce désastre : malade, il décède en 1885 en tachant encore de conseiller son bien-aimé Paco, Castaner 1999 : 62.

devant la juridiction du Vatican et obtient l'annulation de son mariage par un bref papal le 26 août 1885⁶².

L'intensité de ces conflits familiaux, qui débordent la sphère privée pour s'en remettre à la justice publique, ne doivent pas laisser penser qu'une personne déclarée hermaphrodite – ou près de l'apprendre – est condamnée à se brouiller avec sa famille ou son époux, tant s'en faut. Beaucoup de médecins notent au contraire que le ménage, qui comprend un-e hermaphrodite, « marche très bien » ou vit « en bonne intelligence »⁶³. Il arrive même que l'amour conjugal les émeuve au point de les faire renoncer à prévenir le mari qu'il est en réalité une femme⁶⁴. Renfermer un sexe considéré comme irrégulier aux yeux des médecins, qui allie intransigeance biologique et rigorisme moral, est certes une épreuve. Mais cette disposition ne présage toutefois en rien des situations sociales et économiques, plus ou moins heureuses et fortunées, traversées par ces hommes et ces femmes, non plus que de leur comportement en société et de leur capacité à s'adapter à une identité sexuelle parfois fluctuante. L'extrême diversité des relations et des affects intrafamiliaux que l'on peut à l'occasion déceler, est là pour nous rappeler que si l'hermaphroditisme a été puissamment structuré au XIX^e siècle en catégorie médicale, il ne peut être opérant en catégorie sociale.

Bibliographie

- BARBIN Herculine, 2008 (1874), *Mes souvenirs. Histoire d'Alexina/ Abel B*, Paris, La Cause des Livres.
- BÉCLARD Pierre-Augustin, 1815, « Description d'une femme en apparence hermaphrodite », *Bulletin de la faculté de médecine de Paris*, II, p. 272-288.
- BÉGOUIN Paul, 1909, « Pseudo-hermaphroditisme masculin externe », *Revue de gynécologie et de chirurgie abdominale*, Paris, Masson, p. 179-184.
- BEURMANN Charles-Lucien & Jacques ROUBINOVITCH, 1906, « Pseudo-hermaphroditisme masculin », *Bulletin de la société médicale des hôpitaux de Paris*, 23, p. 47-58.

⁶² Mention marginale de l'acte de mariage du 11 octobre 1881 conclu dans le 8^e arrondissement, AD Seine, 5Mi3/183.

⁶³ Demars 1904 : 230 et Magitot 1881 : 4.

⁶⁴ Magnan & Pozzi 1911.

- CARRERAS Luis, 1883a, *Los Duques de la Torre y el casamiento de su hijo*, Paris, Galvez y Bardaji.
- , 1883b, *Un casamiento infame. Repliqua al duque de la Torre*, Paris, Galvez y Bardaji.
- CASTANER Trinidad Ortizar, 1999, *El General Serrano, Duque de la Torre. El hombre y el político*, thèse d'histoire, Madrid, ministère de la Défense.
- CORBIN Alain, 2008, *L'Harmonie des plaisirs. Les manières de jouir du siècle des Lumières à l'avènement de la sexologie*, Paris, Perrin.
- DAILLIEZ Georges, 1892, *Les Sujets de sexe douteux, leur état psychique, leur condition relativement au mariage*, Lille, imprimerie Danel.
- DARDEL Docteur, 1869, « Hypospadias simulant l'hermaphrodisme », *Lyon médical*, t. 2, p. 392-396.
- DELORE Xavier, 1899, 15 juillet et 15 août, « Des étapes de l'hermaphrodisme », *L'Écho médical de Lyon*, n° 7 et 8.
- DEMARS Dr, 1904, « Hermaphrodisme. Ectopie testiculaire double », *Annales des maladies des organes génitaux-urinaires*, p. 229-233.
- DREGER Alice Domurat, 1998, *Hermaphrodites and the Medical Invention of Sex*, Cambridge, Mass., Harvard University Press.
- FOUCAULT Michel, 1980 novembre, « Le vrai sexe », *Arvadie*, repris dans *Id., Dits et écrits, 1954-1988*, Paris, Gallimard/Quarto, 2001, t. 2, p. 617-625.
- , 1999, *Les Anormaux. Cours au Collège de France, 1974-1975*, Paris, Gallimard/Le Seuil.
- FOUCAULT Michel (éd.), 1978, *Herculine Barbin dite Alexina B.*, Paris, Gallimard.
- GAFFÉ Dr, 1885, « Un cas d'hermaphrodisme », *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, 56, p. 65-67.
- GARNIER Pierre, 1891 (1889), *Anomalies sexuelles apparentes et cachées, avec 230 observations*, Paris, Garnier.
- HOUBRE Gabrielle, 2006, *Histoire des mères et filles*, Paris, La Martinière.
- , 2009a, « Les bâtards d'Hermès et d'Aphrodite : singularités du sexe et curiosité médicale dans la France fin-de-siècle », in Didier NATIVEL & Faramirina RAJAONAH (dir.), *Madagascar revisitée. En voyage avec Françoise Raison-Jourde*, Paris, Karthala, p. 501-511. (Trad. de « The Bastard Offspring of Hermes and Aphrodite : Sexual 'Anomalies' and Medical Curiosity in Belle Époque France », Danvers, Delaware University Press, 2008, p. 61-76).
- , 2009b, « Um sexo impensável : a identificação dos hermafroditas na França do século XIX », *Espaço Plural*, Universidad Estadual Oeste do Paraná /Brésil, Ano X, 21, p. 20-33.

- , 2012 (à paraître), « Alliances 'monstrueuses' en pays cévenol ou l'hermaphrodisme au tribunal », in Vincent AZOULAY, Florence GHERCHANOC & Sophie LALANNE (dir.), *Le Banquet de Pauline. Pauline Schmitt-Pantel, un itinéraire intellectuel*, Paris, Presses universitaires de la Sorbonne.
- IACUB Marcela, 2002 (1999, 1^{re} éd.), « Le mariage des impuissants », *Le Crime était presque sexuel et autres essais de casuistique juridique*, Paris, Champs Flammarion, p. 101-124.
- LE MENS Magali, 2006 avril, « L'hermaphrodite dans le cabinet du médecin, de la fin du 18^e au 20^e siècle », *Face à face. Regards sur la santé*, 8, p. 17-25, revue en ligne : http://www.ssd.u-bordeaux2.fr/faf/pdf/faceaface_8.pdf
- MAGITOT Émile, 1881, *Description d'un nouveau cas d'hermaphrodisme*, Paris, Hennuyer.
- MAGNAN Valentin & Samuel POZZI, 1911, *Inversion du sens génital chez un pseudo-hermaphrodite féminin*, Paris, Masson.
- PASSARINI Dr, 1897, « Pseudo-hermaphrodite androgynoïde », *Nouveau Montpellier médical*, 6, p. 354-358.
- PASSOT Philippe, 1851, « Observation d'hypospadias simulant un hermaphrodisme femel [sic] », *La Gazette médicale de Lyon*, 3, p. 98-100.
- PIERQUIN DE GEMBLOUX Claude-Charles, 1823, *Réflexions sur un cas d'hermaphrodisme et d'hypospadias*, Montpellier, Martel.
- Plaidoyers de MM^{es} Fourchy et Leven dans le procès intenté par le consul d'Espagne à Paris, Rodriguez Rubi, contre les auteurs d'une publication sur le mariage du fils du maréchal de Serrano*, 1883, Bruxelles, imprimerie Mertens.
- POLAILLON Dr, 1887 janvier-juin, « Cas d'hermaphrodisme », *Journal de médecine de Paris*, 12, p. 870-873.
- POPPESCO Basile, 1874, « Obs. III. Hermaphrodisme apparent chez le sexe masculin », *De l'hermaphrodisme aux points de vue médico-légal et scientifique*, Paris, Rey, p. 43.
- POZZI Samuel, 1906, « Sur une observation de M. le D^r H. Barnsby (de Tours) intitulée : 'Pseudo-hermaphrodisme par hypospadias périméo-scrotal' », *Bulletins et mémoires de la société de chirurgie de Paris*, 32, p. 1103-1108.
- Procès-verbaux du conseil d'État contenant la discussion du projet de code civil*, an XII (1803), Paris, imprimerie de la République.
- RAFFEGEAU Dr, 1884, *Du rôle des anomalies congénitales des organes génitaux dans le développement de la folie chez l'homme*, Paris, imp. Parent.
- REVERCHON Dr, 1870, « Étude médico-légale sur l'état mental du dénommé Ch... », *Annales médico-psychologiques*, 4, p. 377-395.
- SALLE Muriel, 2010, « Une ambiguïté sexuelle subversive. L'hermaphrodisme dans le discours médical de la fin du XIX^e siècle », *Ethnologie française*, XI, 1, p. 123-130.

- SAVIARD Barthélémy, 1702, *Nouveau recueil d'observations chirurgicales*, Paris, Collombat.
- TARDIEU Ambroise, 1874, *Question médico-légale de l'identité dans ses rapports avec les vices de conformation des organes sexuels*, Paris, Baillière.
- TERRILLON Dr, 1886 août, « De l'hermaphrodisme », *Le Praticien*, p. 388-391.
- THORE Dr, 1846, « Observation d'hermaphrodisme féminin », *Gazette médicale de Paris*, série 3, n°1, 89-90.
- TUFFIER Théodore & André LAPOINTE, 1911, « L'hermaphrodisme, ses variétés et ses conséquences pour la pratique médicale », *Revue de gynécologie et de chirurgie abdominale*, 16, p. 209-268.
- WORBE Dr, 1815, « Observation sur un individu réputé du sexe féminin, pendant vingt-deux ans, et définitivement rendu à l'état viril, en vertu d'un jugement solennel », *Bulletin de la faculté de médecine de Paris*, x, p. 479-492.